

DOSSIER traité par M^e François HERINCKX

Gestionnaire : **notaire**
f.herinckx@hpnot.be

N/Réf. : 4198-N

ATTESTATION

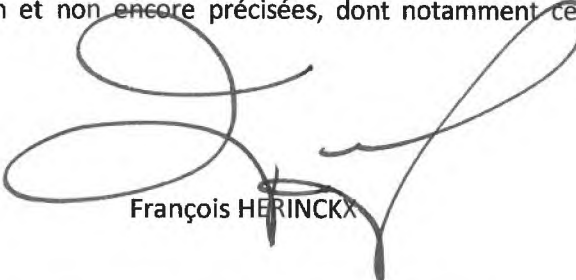
Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître François HERINCKX, Notaire de résidence à Bruxelles (1^{er} canton), associé de la société à responsabilité limitée "Herinckx & Penne, notaires associés" ayant son siège à 1000 Bruxelles, rue du Midi 146 (RPM Bruxelles – TVA BE 0683.499.711), le 28 avril 2021, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Compagnie du Bois Sauvage", en abrégé : "Cie du Bois Sauvage", ayant son siège à 1000 Bruxelles, rue du Bois Sauvage 17, inscrite au registre des personnes morales de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0402.964.823, a décidé notamment :

1. de supprimer la référence à l'administrateur-délégué aux articles 12, 17 et 20 des statuts.
2. d'autoriser tout actionnaire à voter à distance avant l'assemblée générale et de compléter l'article 20 des statuts.
3. d'adapter les statuts aux dispositions du Code des sociétés et associations.
4. de renouveler l'autorisation au conseil d'administration de Compagnie du Bois Sauvage octroyée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2016, d'acquiescer conformément aux articles 7:215 et suivants du Code des sociétés et associations, pendant une période de 5 ans, prenant cours à dater de la publication de la présente autorisation, directement ou par l'intermédiaire de sociétés contrôlées agissant pour le compte de Compagnie du Bois Sauvage, un nombre d'actions propres, entièrement libérées, à concurrence de maximum 10 % des actions émises, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur à 1 EUR, ni supérieur de plus de 20 % au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation précédant l'acquisition au moyen de sommes susceptibles d'être distribuées selon l'article 7:212 du même Code, et de donner tous pouvoirs à deux administrateurs agissant conjointement ou un administrateur conjointement avec un délégué à la gestion journalière pour l'exécution de ladite décision et non encore précisées, dont notamment celles liées aux formalités légales éventuelles à remplir.

Fait à Bruxelles le 28 avril 2021.



Téléphone : +32/2/512.01.40
Télécopieur : +32/2/512.61.66
L'Etude travaille à bureaux fermés le mardi après-midi


François HERINCKX

Parking dans la cour de l'immeuble (accès étroit)
A défaut : parking public à l'arrière de l'hôtel Bedford ; entrée via
bvd Maurice Lemonnier 12 ou rue Van Helmont (à 200m de l'étude)
STIB : station Anneessens